

P. S. Supposé , pour un instant , ce que je regarde comme impossible , qu'un pareil appel à la justice de la législature fédérale de l'Amérique , n'amène pas le remboursement des créances dues aux particuliers ; il en résulteroit du moins un grand avantage national : le jour ne peut être loin , où les gouvernemens de France et d'Amérique seront appelés à conclure un traité *républicain et fraternel* , d'amitié , de commerce et de navigation : ce traité aura nécessairement pour bases , UNE EXACTE EGALITÉ DE CESSIONS ET D'AVANTAGES : sans doute , afin d'établir ces bases sur lesquelles doit s'élever une réciprocité d'avantages , il faudra *préalablement* chercher à se procurer tous les renseignemens possibles ; et certes , on ne peut en avoir de plus exacts , de plus détaillés et de plus certains , que les résultats que fourniront les tableaux dont je viens de parler ; les négocians français qui ont commercé ou résidé dans les Etats-Unis , *pendant huit années de guerre* , quand toutes les ressources alors possibles des négocians français et américains étaient mises en œuvre , doivent posséder beaucoup de documens utiles , que l'on ne peut trouver que dans leurs livres et leurs correspondances.